

SYNTHESE DU GROUPE DE REDACTION

1^{ère} PHASE MÉDIATION VERDON

Préambule : Contexte originel commun

Suite à la mission d'Inspection générale sur la régulation de la fréquentation touristique et de la protection du milieu naturel des Gorges du Verdon sollicitée par le préfet des Alpes de Haute- Provence et réalisée entre 2023 et 2025, il est apparu nécessaire d'engager une médiation territoriale. Ce processus a permis d'aborder différents sujets, de désamorcer des conflits et de répondre aux préconisations émises par les enquêteurs.

Une des interrogations soulevée en conclusion du rapport de l'Inspection générale est l'évolution de la gouvernance sur les sujets liés au partage des enjeux ainsi qu'à l'écoute de tous les acteurs et une meilleure représentation de tous les points de vue dans la prise de décision.

L'opération grand site (OGS) de France des Gorges du Verdon, la rédaction du dossier de candidature et la potentielle labellisation sont autant d'opportunités de concilier l'attractivité du territoire y compris son développement économique, à la préservation des milieux et des paysages ainsi qu'à la volonté des habitants du Grand Site.

Il semble aujourd'hui incontournable de réinterroger les modèles de fonctionnement existants et la gouvernance en matière de prise de décision autour de la rivière et de ses usages. Alors que certains acteurs se sentent stigmatisés ou déconsidérés, que les enjeux environnementaux peuvent venir percuter les enjeux économiques, il s'agit de construire un nouveau développement, équilibré et résilient. La médiation a justement permis de replacer la rivière et sa richesse spécifique comme des éléments forts de l'identité du territoire qu'il convient de préserver et restaurer.

La 1^{ère} phase de Médiation qui s'est déroulée entre novembre 2025 et février 2026 a permis de rassembler près de 60 acteurs du territoire à l'occasion d'entretiens et d'ateliers. Dans le cadre de cette 1^{ère} phase 3 grands sujets ont été abordés : le Partage de l'eau, la cohabitation des usages et la préservation du milieu ainsi que le tourisme. Le groupe de rédacteurs désignés pour laisser une trace des échanges de cette 1^{ère} phase en a proposé une synthèse en 3 parties.

I. PARTAGE DE L'EAU

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le Verdon a été une rivière libre de 166 km de long jusqu'à la construction et la mise en service des barrages de Castillon et de Chaudanne entre 1948 et 1953. Ces barrages ont permis la création de lacs artificiels retenant l'eau afin de la distribuer pour différents usages :

- La production hydroélectrique
- Des débits réservés (actuellement 1,5 m³/s du 1^{er} juillet au 15 septembre ; 3 m³/s le reste de l'année)
- Une réserve d'eau au titre du droit d'eau de la SCP (réserve de 250 millions de m³ ; droit d'eau de 660 millions de m³ annuels) qui répond à plusieurs besoins dont l'eau potable, l'eau agricole, l'eau industrielle....
- Une cote touristique du lac de Castillon (actuellement 878.20 à 878.70 m NGF) et du lac de Sainte-Croix (cote minimum touristique 471.5 m NGF)

- Le développement du tourisme lié à l'eau et la pratique des sports d'eau vive bénéficiant des lâchers d'eau non contractuels réalisés par EDF

La gestion des aménagements doit intégrer différents enjeux :

- L'évitement des crues provoquées par le haut Verdon
- La préservation de l'état écologique de la rivière
- La sécurité des usages
- Le partage de l'eau entre milieux/production hydroélectrique/besoins en eau (SCP notamment)/habitants/touristes/socio-professionnels du lac et des gorges
- Les perspectives d'évolution de la ressource en eau

A l'aune du changement climatique et au vu des dernières saisons, la disponibilité de la ressource vient impacter les équilibres déjà précaires du territoire.

La rivière est indissociable de l'identité du territoire, à tel point qu'elle le construit : on parle du « Verdon ». A l'intérieur de ce « Verdon » partagé entre les Alpes de Haute Provence et le Var, se situent les emblématiques Gorges. Site classé et candidat à l'obtention du label Grand Site de France, c'est un point d'intérêt touristique majeur et de renommée mondiale. Le territoire à l'origine très rural, peu peuplé et vivant essentiellement de pastoralisme, s'est transformé avec l'arrivée du tourisme. En effet, les politiques publiques ont largement fait la promotion de la destination et sa proximité avec de grands bassins de population a permis l'installation de nouveaux habitants et le développement économique des villages composant le Parc Naturel Régional.

L'attractivité du territoire est fortement liée à l'eau et aux activités nautiques. Les sports d'eau vive occupent une place importante de la vie économique des Gorges du Verdon et attirent les visiteurs notamment lors de la saison estivale.

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est l'outil, institué par l'État (loi sur l'eau) qui planifie et oriente les décisions pour une gestion durable et équilibrée de la ressource. Adopté par arrêté inter préfectoral en 2014 et animé par la Commission locale de l'eau (CLE), c'est un bassin versant immense qui est concerné. L'eau est au cœur de tous les enjeux et peut être source de tensions du fait des usages multiples.

Les aménagements de Castillon-Chaudanne visent à produire une électricité renouvelable, dans une région déficitaire. Le grand atout de cette énergie est sa flexibilité, via le démarrage des centrales à tout moment.

Entre les projets d'aménagement, les textes réglementant les pratiques, la gestion hydroélectrique et les mesures de protection des milieux, les professionnels de l'eau vive expriment leurs difficultés, ont du mal à se projeter et à sécuriser leurs entreprises.

Il s'agit ici de réfléchir à la répartition de la ressource, à son cadre et à sa gestion afin d'imaginer un futur qui concilie les usages, qui limite l'impact sur les milieux, et qui économise la ressource.

2. SUJETS ABORDÉS LORS DES ATELIERS DE MÉDIATION

➤ LA COTE TOURISTIQUE du LAC DE CASTILLON (juillet-août)

Cet enjeu est lié au fonctionnement des activités nautiques (baignade, navigation) sur le lac, et notamment des villages de St André, St Julien et Castellane. Les cotes actuelles ont été fixées dans le SAGE, suite à une démarche de concertation avec tous les acteurs.

La hauteur de marnage entre la côte minimale et maximale étant très faible celle-ci vient complexifier la gestion de l'exploitant EDF déjà très contrainte.

Points abordés pendant les ateliers :

- Un lac plus haut est-il envisageable ?
- La modification de la cote touristique de Castillon n'a pas d'impact sur le lac de Ste Croix et sa propre cote touristique
- Une concertation basée sur des données scientifiques doit être menée, ces cotes ayant également un impact majeur sur les activités servant l'offre touristique. La contrainte la plus importante actuelle pour EDF est la gestion des débits en liaison avec la cote touristique.
Une augmentation de la réserve d'eau entre cote maxi et mini de Castillon pourrait-elle dégager des marges de manœuvre plus importantes en aval ?
- La navigation dans les Gorges, en amont du pont du Galetas peut-elle être interdite ?

La contrainte la plus importante actuelle pour EDF est la gestion des débits en lien avec le tourisme. Une cote plus basse engendre des difficultés de fonctionnement pour certaines bases nautiques et des interdictions de baignade sur certaines plages. Les contraintes pour une cote plus haute sont le risque de passage en crue plus rapide des aménagements et la prolifération de moustiques à Saint-André. Il faut donc examiner l'impact de cotes différentes sur les activités (et donc les aspects économiques) et regarder les éventuels aménagements à mettre en œuvre.

➤ **LES DÉBITS RÉSERVÉS EN ÉTÉ**

Le débit réservé estival est passé de 0.5 m³/s à 1.5 m³/s en 2011, suite à la concertation dans le cadre du SAGE. L'objectif était de limiter l'amplitude des variations de débit et d'améliorer les continuités et les habitats aquatiques. Le débit de 2 m³/s avait été écarté dans l'immédiat pour des questions de sécurité (commission Chaudanne).

Questions posées pendant les ateliers :

- Le passage à 2m³/s permettant une meilleure cohabitation entre humains et milieu aquatique est-il possible ? Mettra-t-il en péril le potentiel des lâchers d'eau estivaux ?
- Le maintien du débit réservé à 1,5m³/s l'été, et le reste de l'année à 3m³/s doit-il être réévalué ?

➤ **LA RÉGULATION DES DÉBITS DES LÂCHERS**

Du 1er juillet au 31 août : la réalisation de lâchers est conditionnée à l'hydrologie (débits entrants dans Castillon) et du 1er janvier au 30 juin, la gestion se fait en fonction de besoins énergétiques, de l'hydrologie, et des objectifs de remplissage (atteinte des objectifs de cote fixés par le SAGE) tout en anticipant le risque de passage en crue.

Afin d'économiser le stock il est régulièrement proposé de lâcher 10m³ au lieu de 13m³ (non réglementé par le SAGE). Pour autant quelle que soit la météo printanière, les lâchers sont de moins en moins garantis.

- Points abordés pendant les ateliers :
- Il existe un besoin d'évaluation de l'impact des lâchers d'eau, notamment sur leur régularité, leur répétition en hors saison, et sur les volumes mobilisés
- Communiquer les débits en sortie de Chaudanne (via une échelle de débit) afin de préciser et d'affiner le niveau d'information des usagers
- Le territoire communique depuis de nombreuses années sur la nécessité d'allonger la période d'activité touristique en développant les ailes de saison. Un frein important pour

les professionnels du tourisme étant l'absence d'anticipation et l'impossibilité de prévisibilité des lâchers d'eau, il est très compliqué de faire exister les ailes de saison. En effet, cette demande est en contradiction avec le besoin de flexibilité nécessaire à la production hydroélectrique.

- Un partage d'expériences avec d'autres territoires français ou européens permettrait d'étudier différents modèles de gestion pour alimenter la réflexion, par exemple en Espagne (Noguera Pallaresa), ou sur la Dranse et l'Isère.
- Un curage du lit de la rivière (baie de Cheiron en particulier) a été évoqué afin de palier à une année sèche et permettre la continuité de l'activité touristique.

➤ **LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DE LA RIVIÈRE**

La bonne santé de la rivière et son environnement sont prioritaires.

Points abordés pendant les ateliers :

- Le plafonnement à 10m³/s des lâchers (en été) et les différents impacts que cela aura, notamment sur la navigation.
- La progressivité de montée/descente des eaux en aval de Castellane, pour que le milieu puisse mieux les absorber et avoir moins de variations de débit.
- Les possibilités d'augmentation du débit réservé en été (par exemple 2m³/s) et les impacts que cela aura sur le multi-usage et la sécurité.
- La limitation du nombre de lâchers estivaux.
- Une meilleure garantie de coordination entre tous les acteurs en cas de piégeage piscicole (Parc/Pêcheurs/Associations/EPAGE/Communes).

Un besoin de connaissances et la nécessité de produire des données sur le fonctionnement de la rivière et l'impact de tous les usages sur les milieux est une demande partagée par l'ensemble des participants. Une étude sur les impacts écologiques liés aux éclusées est en cours, et fait l'objet d'un comité de suivi, elle aboutira à des propositions de mesures pour limiter les impacts. Une étude sur la gestion sédimentaire a été réalisée, elle a abouti à la définition d'un programme d'actions.

➤ **UNE RÉSERVE D'EAU POUR LA SCP**

La construction des lacs sur le moyen Verdon répond également à un enjeu de fourniture d'eau (potable, d'irrigation, industrielle) à l'ensemble des villes (et campagnes) le nécessitant dans les départements 04, 83 et 13, dans le cadre d'un principe de solidarité amont/aval, au travers de la structure de la Société du Canal de Provence.

La concession régionale du canal de Provence dispose d'un « droit d'eau » de 660 millions de m³ annuel environ, actuellement 250 millions de m³ étant utilisés en moyenne.

Points abordés pendant les ateliers :

- Une renégociation des droits d'eau qui doit passer par les services de l'état compétents, et la Région en tant qu'autorité de concession.
- Un principe de réciprocité de solidarité aval/amont est à réfléchir

➤ **LA PROTECTION CONTRE LES CRUES**

En novembre 1994 une très forte crue de la rivière a eu lieu (crue centennale). Cette crue, en partie oubliée, a occasionné des dégâts considérables sur le lit de la rivière.

Points abordés pendant les ateliers :

- Certains participants souhaitent qu'une étude sur l'appauvrissement de la biomasse et l'artificialisation du secteur soit effectuée afin de réaliser des préconisations.
- Les usagers ont besoin que l'information soit mieux délivrée notamment lors des épisodes de crue, pour des raisons de sécurité.

➤ LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Il est clair pour tous que le changement climatique (réduction des débits estivaux, variation des périodes et de l'intensité des pluies, augmentation des températures...) aura un impact majeur sur la gestion de l'eau (pour EDF notamment). Ce sujet doit être étudié, différents scénarii envisagés, même si les prévisions sont très difficiles à faire. Si nous connaissons la tendance évolutive du climat, il n'est pas possible d'envisager plusieurs mois à l'avance l'hydrologie. Cela ne doit pas cependant retarder des études sur le sujet, avec des activités alternatives à celles exécutées par les professionnels actuellement.

➤ LE PARTAGE DE L'EAU

Une gestion spatiale et temporelle de l'usage de l'eau doit être établie, de manière à permettre à tous les acteurs (les habitants en particulier) d'en bénéficier. Le problème des usagers extérieurs au territoire se pose : comment les réguler et leur faire appliquer les décisions et règles en usage ?

3. PROPOSITIONS FAISANT CONSENSUS

- Allouer les moyens humains nécessaires à la police environnementale pour faire respecter la réglementation en vigueur.
- Rédiger une synthèse claire des études et données scientifiques existantes ou en cours, sur la gestion de la rivière et ses usages et rendre plus facilement accessibles les études existantes.
- Identifier les besoins d'études et de suivis complémentaires, en veillant à garantir leur indépendance.
- Intégrer les affluents du Verdon (Jabron, ...) dans la réflexion globale de la santé de la rivière et des différents usages.
- Travailler collectivement sur les côtes touristiques : examiner l'impact de cotes différentes sur les activités (et donc les aspects économiques) et regarder les éventuels aménagements à mettre en œuvre.
- Travailler sur la faisabilité des propositions des professionnels de l'eau vive: anticipation des lâchers, lâchers programmés, prolongation de la durée des lâchers nocturnes au printemps et limitation de leurs volumes diurnes...
- Suivre l'étude sur les impacts des éclusées et définir en concertation les suites à donner.
- Suivre les études prospectives sur les effets du changement climatique et définir en concertation les suites à donner.

4. POINTS DEMEURANT DIVERGENTS _ A DISCUTER

Les attentes et les besoins exprimés par les différents usagers et parties prenantes de la médiation peuvent diverger (ex : débit réservé, nombre et durée des lâchers, cote touristique...). Cependant tous s'accordent sur la nécessité de relancer la concertation pour débattre, analyser et s'accorder sur des évolutions :

- Rester à 1.5 m³/s de débit réservé l'été, ou passer à 2 m³/s : en fonction des contraintes techniques et de la nécessité d'examiner les aspects sécurité, multi-usage, l'évolution des stocks et des impacts environnementaux.
- Évaluer les possibilités et les conséquences socio-économiques et environnementales d'une évolution des cotes touristiques des lacs (marnage), notamment sur Castillon

- Curer le lit de la rivière ou des berges des lacs (suppression de l'envasement) et travaux à mener suite à la grande crue de 1994, le lit de la rivière étant endommagé en certains points

5. CADRES DE TRAVAIL COLLECTIF ET GOUVERNANCE

La question de l'organisation (gouvernance), reste à préciser car les modèles proposés divergent à ce stade. Les besoins exprimés sont :

- Une clarification du schéma de gouvernance en précisant les compositions et les attributions de chaque instance (Commission Locale de l'Eau, commission Chaudanne, groupe de travail Eclusées, etc...)
 - Une bonne coordination EDF/Socio-professionnels/Associations/Parc du Verdon/Collectivités/Etat pour anticiper les décisions et lâchers d'eau à venir. La rivière doit être mise au centre du débat, afin d'élaborer un modèle touristique respectueux des milieux naturels et viable économiquement permettant aux professionnels de se projeter.
 - La création d'une instance technique (post-médiation) souple, agile, égalitaire permettant d'analyser et de creuser les sujets et pouvant faire remonter des propositions aux instances décisionnelles existantes (ex : la CLE). En l'occurrence une « fiche action » a été déposée auprès du Parc dans le cadre de l'élaboration du prochain contrat de rivière afin qu'un groupe intégrant tous les usagers soit créé. L'objectif étant de partager les contraintes des uns et des autres, de s'appuyer sur les expertises internes et étudier ce qui se fait ailleurs afin d'établir des compromis qui fassent consensus. L'Etat a été proposé comme porteur de la démarche et garant de la neutralité des débats de ce groupe de travail.
 - Une communication des travaux du groupe de travail « Éclusées » par EDF/EPAGE est demandée
 - Une clarification sur la mission de la « commission Chaudanne »
 - Une information complète des absents à cette médiation.
-

II. COHABITATION DES USAGES ET PRÉSERVATION DU MILIEU

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Les Gorges du Verdon sont classées et donc soumises à différents cadres réglementaires. Ceux-ci ont pour but d'encadrer les pratiques et de protéger ce haut lieu touristique attirant de nombreux visiteurs chaque année.

Si le mode de gestion des milieux a d'abord été dicté par les nombreux usages économiques, la prise en compte de l'intérêt écologique de la rivière est assez récente. Il convient aujourd'hui de le considérer comme une priorité.

Si la beauté du paysage est un attrait indéniable, l'identité touristique du Verdon s'est construite autour de la rivière et des activités aquatiques et halieutiques. La navigation qui avait lieu tous les jours avant la construction du barrage, est aujourd'hui dépendante de la gestion hydroélectrique.

Depuis l'adoption du SAGE et la multiplication des épisodes de sécheresse, les lâchers d'eau bihebdomadaires deviennent aléatoires et se font plus rares. La randonnée aquatique qui était auparavant une activité de diversification et de report de la navigation, est devenue l'activité principale des guides. Les professionnels répondent à une attente forte des visiteurs et sont des acteurs clés de l'attractivité touristique. Par contre, cette activité de report qu'est la randonnée aquatique est considérée comme particulièrement impactante pour les milieux, notamment lors de la saison estivale du fait de la forte fréquentation de milieux aquatiques déjà fragilisés par la gestion hydroélectrique et le changement climatique.

Compte-tenu du niveau de menace qui pèse sur l'apron du Rhône, la DDT poursuit depuis plusieurs années un projet d'extension de l'AIPB existant sur une portion de la rivière.

La multiplicité des textes, leur technicité, leur caducité, leur obsolescence ou plus simplement leur méconnaissance, génèrent un climat délétère qu'il convient d'améliorer pour que la rivière ne soit plus un objet de division mais devienne le symbole de la reliance territoriale.

Un conflit historique oppose les guides d'eau vive aux institutions depuis l'adoption de l'AP 2014-1890003 relatif à la pratique de la randonnée aquatique au Couloir Samson. Ce texte qui aurait dû encadrer la pratique, afin de préserver les milieux aquatiques, a alimenté des clivages toujours existants et qui se sont encore accrus depuis les événements spécifiques comme l'année très fréquentée post COVID ou encore la sécheresse de 2022. A cela s'ajoute, dans le cadre de l'OGS, la concrétisation d'aménagements de sites touristiques clé, dont le fonctionnement ne répond pas aux attentes de tous les acteurs et des usagers insuffisamment consultés durant le processus.

La protection des sites, dépendante de la gestion des flux de visiteurs, doit s'organiser autour d'une réflexion transversale dans le cadre du Grand Site. Les aménagements devront prendre en compte les différentes attentes et besoins et s'appuyer sur des connaissances techniques et scientifiques, disponibles ou mesurables dans le temps (par exemple la capacité de charge).

En outre, il est impératif de considérer la rivière à l'aune du changement climatique. S'il est nécessaire d'imaginer un scénario qui soit capable de rassembler les habitants, les acteurs institutionnels et les acteurs économiques autour d'un futur désirable, il convient de le faire de manière prospective et d'anticiper la raréfaction de la ressource.

A noter enfin que la question de la fréquentation ne se limite pas à son impact sur les milieux. Il ne faut pas perdre de vue d'autres sujets importants tels que la sécurité des pratiques ou l'impact sur le quotidien des habitants.

La médiation a permis de révéler de nombreuses convergences et a prouvé qu'en s'appuyant sur les compétences de chacun et en partageant les expertises, un projet territorial conjuguant résilience, développement territorial et protection des milieux, est possible. Il s'agit aujourd'hui de trouver les moyens de concrétiser les pistes de solution identifiées en médiation et d'inscrire dans la durée cette expérience proactive. Le comité de pilotage a la responsabilité de ses prises de décisions et aura d'autant plus de légitimité s'il envisage une gouvernance à l'image de la démarche : participative, démocratique et représentative.

2. SUJETS ABORDÉS LORS DES ATELIERS DE MÉDIATION

Les principaux sujets abordés ont porté sur :

- L'amélioration de la communication et du dialogue entre les acteurs ainsi qu'une ouverture à l'écoute et la perception de tous les différents points de vue ;
- La transparence et particulièrement grâce à la circulation des informations ainsi qu'un meilleur partage de la gouvernance ;
- La reconnaissance et la valorisation des compétences de chacun ;
- La nécessité d'associer les usagers et parties prenantes de la réglementation afin de coconstruire le cadre et permettre le consensus, préalable au respect de la réglementation.
- Une meilleure information/formation de l'ensemble des parties prenantes, et particulièrement des touristes ;
- L'organisation de la fréquentation dans toutes ses dimensions et envisager les aménagements selon les pratiques existantes (stationnements, cheminements, modalités de gestion et coûts associés, répartition, report, etc.) en étudiant plus précisément en fonction des enjeux la capacité de charge des différents sites et équipements.
- L'évolution, la diversification de la fréquentation et des activités économiques dont touristiques ;
- L'amélioration de la connaissance scientifique des milieux, des espèces, de l'impact de l'ensemble des usages, de la capacité de charge des milieux et de la résilience des espèces faunistiques, floristiques ou du milieu ;
- La préservation des milieux et des espèces, dont l'Apron avec l'extension territoriale de l'AIPB : une évolution majeure du cadre réglementaire qui peut constituer une opportunité forte de refonte des textes afin d'en rédiger un qui soit applicable et consensuel ;
- La gestion des débits à court terme (anticipation de la planification des lâchers d'eau sur les ailes de saison, évolution des débits réservés, plafonnement des volumes relâchés) et à long terme (raréfaction de la ressource avec le changement climatique) ;
- Les perspectives liées au changement climatique prenant en compte la vulnérabilité de toutes les activités de pleine nature qui sont en sursis. C'est donc l'évolution du territoire et de son économie touristique qu'il faut envisager.

3. PROPOSITIONS FAISANT CONSENSUS

- Nécessité de mieux connaître la fréquentation et ses possibles évolutions :
- Réalisation d'un état des lieux fiable et objectif (actuellement les chiffres de la fréquentation vont de un à quatre selon les sources) ;

- Étude des possibilités de report dans l'espace et dans le temps avec de potentielles réouvertures de sites de pratique ;
- Extension de la saison pour certaines activités actuellement contraintes par une réglementation obsolète.

➤ Nécessité de mieux connaître les milieux et l'impact des activités :

- Meilleur partage des connaissances existantes ;
- Renforcement de la connaissance (impact des lâchers, effets du changement climatique, etc.). Attacher de l'importance à l'indépendance des études et ne pas se focaliser sur un usage en particulier. Étudier tous les impacts sans hiérarchie ni discrimination ;
- Notion de capacité de charge et de résilience des milieux.

➤ Améliorer la communication, l'information et la formation :

- Vis-à-vis de l'ensemble des publics et notamment le grand public et les jeunes ;
- Sujets : biodiversité, partage des milieux, risques, etc. ;
- Formation renforcée des professionnels ;
- Mobiliser le relai des professionnels pour toucher le grand public et les valoriser dans ce sens comme des acteurs « sensibilisateurs » à l'environnement et à la richesse du milieu ;

➤ S'appuyer sur les professionnels pour l'organisation de la fréquentation et l'aménagement des sites :

- Connaissance des acteurs économiques et de leurs interactions ;
- Connaissance des milieux et de leur fonctionnement ;
- Mise en œuvre de plannings et règles de gestion partagées ;
- Calibrer l'aménagement de sorte à améliorer le fonctionnement des sites et atténuer les nuisances de la fréquentation en considérant la complexité d'un tel projet (maîtrise foncière, impératifs techniques, respect de la réglementation).

➤ Étendre vers l'amont l'arrêté interpréfectoral de protection de biotope (AIPB) « Apron » :

- Nécessaire base scientifique (argumentaire scientifique actualisé et validé) ;
- Coconstruction indispensable dans la continuité de la relation de confiance issue de la médiation ;
- Intégration de la refonte de l'arrêté sur la randonnée aquatique dans le « couloir Samson » ;
- Prise en compte de l'impact de l'ensemble des usages ;
- Concertation obligatoire, récurrente et régulière dans le cadre du comité de suivi (prévoir dès la rédaction des « points d'étapes » réguliers (N+1, N+2) permettant une adaptation du texte plus simple et plus rapide.

➤ Revoir la réglementation « canyons » côté 04 :

- Actualisation et toilettage de l'arrêté ;
- Coconstruction indispensable dans la continuité de la relation de confiance issue de la médiation ;

- Prise en compte des enjeux de biodiversité ou de conflits d'usages ou principes génériques précisés dans le cadre d'un autre outil plus modulable et plus facile à actualiser (mêmes modalités que pour l'AIPB) ;
- Nécessité de prévoir une clause de révision de l'arrêté ;
- Mise en œuvre de plans de gestion (imaginer des systèmes prenant en compte un « bassin versant » de canyons et que la réglementation permette une diffusion des pratiques plutôt qu'une concentration des pratiques dans le respect de la réglementation, de la maîtrise foncière et de la préservation des milieux).

4. POINTS DEMEURANT DIVERGENTS _ A DISCUTER

➤ Améliorer la cohabitation entre usagers dans l'espace et dans le temps :

Objectif largement partagé notamment dans la prise en compte de l'ensemble des acteurs économiques dans leur variété et leur diversité, mais dont la mise en œuvre nécessite davantage de réflexion.

- Travail sur une charte de cohabitation, d'usages partagés ;
- Définir des plannings et usages différenciés sur les différents tronçons ;
- Laisser de la place aux habitants (usagers « non économiques ») ;
- Proposition de nouvelle gestion des éclusées à mettre en perspective avec la synthèse du groupe sur le partage de l'eau, étude de la proposition comparative sur d'autres rivières faite par les professionnels.

➤ Améliorer les conditions d'accès à l'eau et de stationnement :

Là aussi largement partagé notamment en ce qui concerne le constat de saturation des parkings existants et le risque réel de frustration des publics vis à vis d'une promesse touristique non tenue ainsi que la nécessité de partager ensemble les perspectives d'évolution et d'être équitable envers tous les acteurs, mais dont les modalités restent à définir (ou réfléchir) :

- Clarifier et faire évoluer les modalités de gestion des parkings y compris en étudiant les modalités de réservation ou les possibles restrictions dans l'accès aux Gorges pour tous les publics ;
- Étudier les possibilités d'aménagements supplémentaires ou révision des principes de circulation et des restrictions sur la voirie ;
- Réflexion sur de nouveaux équipements ou sur les autres possibilités en matière de mobilité (navettes...) ;
- Modalités de financement à étudier en amont : la viabilité économique de l'aménagement doit préexister et le modèle économique doit être résilient (exemple de 2022 : sécheresse donc baisse de fréquentation et donc baisse de recette : budget déficitaire).

➤ Renforcer les contrôles :

- Faire respecter les réglementations (en place ou à venir), qu'elles soient comprises, applicables et appliquées. Question des moyens humains dévolus ?

➤ Maîtriser les pratiques libres, dont la baignade.

- Impacts non négligeables, qui échappent aux réglementations en place, mais qui sont difficiles à encadrer ;

- Interrogation sur les arrêtés municipaux autour de la baignade (enjeux sécuritaires et sanitaires...);
- Égalité de prise en compte des impacts pour tous les usages.

5. CADRES DE TRAVAIL COLLECTIF ET GOUVERNANCE

Des instances de gouvernance existent et doivent être mobilisées : la CLE, Commission Locale de l'Eau, les CDESI, Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires, pilotée par les Départements 04 et 83, le comité de suivi AIPB Apron. Un lien doit être défini avec les instances de pilotage du Grand Site, notamment pour l'aspect gestion des équipements.

Cependant, les discussions ont également porté sur la réunion de « comités de saison », piloté par la sous-préfecture, qui se réuniraient au moins 4 fois l'an, où seraient représentées les différentes familles d'acteurs et qui auraient vocation à traiter de l'ensemble des sujets d'actualité sur le Verdon. Cette piste a été évoquée comme étant une solution agile, où la prise de décision peut se faire de façon partagée et démocratique. A l'inverse des instances de gouvernance déjà existantes ce modèle permettrait d'équilibrer les pouvoirs entre acteurs privés et publics.

Un renforcement de la présence de l'État est globalement souhaité, comme garant d'une certaine impartialité dans la mesure où le dialogue et la concertation sont préalables à toute autre type d'intervention (comme c'est le cas durant la médiation).

III. TOURISME

1. RAPPEL DU CONTEXTE

- Difficultés à concilier :
 - activités touristiques et économiques
 - préservation des milieux aquatiques
 - gestion de la ressource en eau
- Conflits d'usages (notamment autour de l'eau vive, fréquentation, accès)
- Dégradation du dialogue entre acteurs ("face-à-face délétère")
- Fréquentation touristique et évolution des usages
 - Le territoire souffre d'une image de surfréquentation en saison estivale
 - La fréquentation semble en hausse sur les ailes de saison
- Pressions environnementales et ressource en eau
 - L'activité touristique a un impact sur l'environnement, mais qui n'est pas mesuré
 - L'eau est une ressource qui se raréfie
 - Un environnement préservé conditionne la satisfaction des touristes (régionaux, nationaux et internationaux)
- Fragilité économique et mutations du modèle touristique
 - Le tourisme constitue la principale économie locale et soutient la vie rurale
 - Les épisodes de sécheresse ont fragilisé les entreprises et accru l'incertitude
 - Les saisons touristiques deviennent imprévisibles
- Hétérogénéité et lisibilité des règles
 - Multiplicité des arrêtés (camping sauvage, interdiction des feux, baignade, navigation, canyon, randonnée aquatique...) →Écart entre règle et application
- Effets de report liés à la réglementation
 - La fermeture de certains sites a des impacts

2. SUJETS ABORDÉS LORS DES ATELIERS DE MÉDIATION

- Surfréquentation de certains sites
- Tourisme et modèle de développement : Labellisation Grand Site de France.

Impacts de la labellisation sur la future fréquentation, redéfinir le projet touristique territorial et lui donner des orientations claires, le modèle économique du projet touristique (qui paye les aménagements), adaptation des aménagements réalisés dans le cadre de l'OGS aux usagers et/ou habitants et pas qu'aux touristes (ex : route des crêtes, comment poursuivre le projet).

- Dépendance forte à l'eau comme facteur d'attractivité
- Déséquilibres saisonniers
- Adaptation au changement climatique
- Meilleure information/formation des touristes
- L'eau et les activités de pleine nature sont la "carte de visite des Lacs et Gorges du Verdon concentrant les usages et les enjeux

- Évolution et adaptation des pratiques : itinérance pédestre et véhicules aménagés, séjours plus courts, séjour sans nuitée, clientèle régionale
- Manque de transports en commun notamment sur les ailes de saison
- Adaptation nécessaire des éducateurs sportifs à la raréfaction de la ressource
- Le fonctionnement du barrage et des retenues d'eau a un impact écologique et touristique
- Diversification des activités (vélo électrique, sorties nature...)
- Manque de lisibilité et de compréhension globale pour les touristes et les locaux
- Interdictions perçues comme peu compréhensibles ou peu justifiées localement: manque d'adhésion des locaux. Ressenti d'une réglementation parfois "différenciée", pratique encadrée / pratique autonome publics locaux / touristiques (Pont de Tusset, baignade interdite et "aquarando" OK) La réglementation des activités physiques est la même que la pratique soit encadrée ou non
- Difficulté de contrôle sur le terrain → application partielle ou contournements
- Saturation de site ou la fermeture de certains sites entraînent soit des reports vers d'autres, générant de nouvelles saturations, besoin d'anticiper les reports entraîne la création de nouvelles zones de saturation soit un manque d'offre coordonnée de remplacement.

3. PROPOSITIONS FAISANT CONSENSUS

➤ Dépendance à l'eau et impacts directs sur le tourisme

Constats

- Le territoire du Verdon est un territoire industriel du fait de sa production électrique. Le fonctionnement du barrage impacte fortement les paysages et l'activité touristique. On ne communique pas suffisamment sur cette "industrie".
- La baisse de la côte touristique sur le lac aura des répercussions sur les activités lacustres de Castellane, Saint Julien du Verdon et de Saint-André, alors que c'est une zone à moindre enjeux environnemental
- La raréfaction de l'eau va provoquer une évolution des métiers

Propositions / pistes de travail

- Augmenter la communication sur le barrage et la production électrique et son impact sur les milieux pour les touristes et les locaux. Dans la mesure du possible, communiquer sur les lâchers d'eau de manière anticipée
- Mieux se préparer à la gestion de crise en élaborant plusieurs scénarios ; le préfet doit avoir des référents compétents pour chacune des activités et des secteurs (Lacs et rivières). Clarification des rôles en situation d'urgence
 - ex : gestion de crise du tourisme (sécheresse, incendie, éboulement, canicule, surfréquentation post-covid)
- Réaliser une étude objective sur l'importance du tourisme sur notre territoire
- Diversifier le modèle touristique :
 - Réduire la dépendance à l'eau (formations, aides financières à la formation)
 - Développer activités hors eau (culture/patrimoine, vélo, randonnée)
 - Créer des offres combinées
 - Prestations à valeurs environnementales

➤ Sensibilité des sites et pression touristique

Constats

- Les sites sont sensibles, certains encore plus que d'autres
- Les activités touristiques permettent de sensibiliser les touristes, mais tous les prestataires ne le font pas

- Les activités comme le VAE rendent accessibles des sites qui ne l'étaient pas
- Le projet d'extension de protection de biotope de l'apron aura des répercussions sur le tourisme

Propositions pistes de travail

- Meilleure communication auprès de tous les publics sur :
 - les risques
 - la biodiversité
 - les conditions d'eau
- Rôle des professionnels comme "ambassadeurs" et pas des "boucs émissaires"

➤ **Règles, usages et organisation sur le terrain**

Constats

- Des interdictions qui ne sont ni comprises ni appliquées (ex : baignade par arrêté)
- Application de l'arrêté du couloir Samson : formations mises en place par les syndicats d'éducateurs sportifs, embauche d'un régulateur

Propositions / pistes de travail

- Réfléchir à une gestion plus fine des usages (ex : tronçons)
- Nécessité reconnue d'organiser de façon globale la fréquentation du Verdon et de ses affluents et craintes des arbitrages finaux :
 - Comptage des flux
 - Suivi des impacts
 - Outils numériques en temps réel
- Renforcer les formations

➤ **Évolution des clientèles, image et besoin de coordination**

Constats

- Tous les touristes n'ont pas les mêmes centres d'intérêt, mais on observe moins de "demi-mesure" : soit pas du tout sensibilisés, soit au contraire très avertis
- Des touristes considérés comme de moins en moins sportifs et moins avertis (au sein des activités d'eau vive)
- Il y a un vrai enjeu de contrôle de l'image et de l'information, notamment sur les réseaux sociaux (mise en avant de sites interdits, fermés ou sensibles)
- Nécessité d'avoir plus de proximité dans le dialogue

Propositions / pistes de travail

- Créer une étude sur l'impact du tourisme sur l'économie du territoire
- **Améliorer la lisibilité, la compréhension et l'application de la réglementation existante**
 - Clarification et harmonisation des arrêtés
 - Meilleure communication auprès de tous les publics (en amont et sur site)
 - Besoin d'une régulation plus compréhensible et expliquée
 - Importance de l'adhésion des usagers pour l'efficacité des règles
 - Reconnaissance que les règles influencent directement la répartition des fréquentations
 - Les réglementations en place ne sont pas contrôlées ou appliquées (baignade, cadencement et canyon)
- Stratégies de communication et pédagogie grand public
- Mieux informer pour réduire les impacts involontaires des visiteurs et des habitants.

- Supports innovants et ludiques : Développer des outils interactifs pour diffuser les bonnes pratiques, « aller vers » les touristes
- Campagnes de terrain : Intensifier la prévention dans les campings (barrages de galets), organiser des journées de nettoyage avec le grand public, travailler avec les propriétaires
- Mobilités douces : Développer des navettes et d'autres solutions de stationnement éloignées pour réduire les flux de véhicules sur les sites sensibles

4. POINTS DEMEURANT DIVERGENTS _ A DISCUTER

➤ Flux

- Régulation des flux : Envisager des quotas ou des systèmes de réservation pour accéder à certains sites saturés, (ré) ouverture de sites pour une meilleure répartition de la fréquentation, gestion saisonnière de la régulation des flux...
- Communiquer en temps réel sur les flux pour pouvoir les étaler
- Étaler les flux dans le temps (Ailes de saison) : pressions sur le milieu encore plus longue ?
- Trouver un compromis pour que la limitation/segmentation ne passe pas par le prix et garder de la liberté pour les habitants
- Logique de segmentation, dans le temps et l'espace, des usages
Différencier davantage selon :
 - activités (rafting, canyon, baignade...) et le milieu
- les secteurs
- les horaires, les jours et les périodes
- Risque de complexification vs efficacité
- Régulation par la règle vs régulation par la gestion et la concertation (conventionnement) (Arrêtés (interdiction / autorisation) vs outils plus souples (information, orientation des flux, temps réel...))

➤ Débits et partage de l'eau

- Moins de variation de débit sur la rivière
- Diversification des accès : Aménager des accès spécifiques ou envisager des modalités d'accès multi-usages prenant en compte la diversité des besoins des usagers dont les habitants et les locaux, modifier certaines règles de stationnement (stationnement possible pour les professionnels en bordure de la RD23 A ? solliciter le Département), agrandir certains parkings (AOT ? compatibilité avec le label Grand site de France ? Sécurité ? autorisations ?) / ne pas agrandir
- Concilier le libre accès de tous les professionnels avec l'organisation des structures locales relative au cadencement du couloir Samson

➤ Réglementation

- **Niveau de régulation à mettre en place**
 - Faut-il renforcer les arrêtés existants ou mieux les appliquer ?
 - Jusqu'où aller dans la restriction des usages ?
- **Acceptabilité sociale des mesures**

- Risque de rejet si réglementation perçue comme trop contraignante
- Enjeu d'équilibre entre protection, économie du territoire et attractivité touristique

5. CADRES DE TRAVAIL COLLECTIF ET GOUVERNANCE

Constats :

- Manque de coordination entre acteurs
- Multiplicité des acteurs et des dispositifs
- Besoin de confiance et de transparence

Propositions et pistes de travail :

- Créer une sorte de "comité" des Offices de Tourisme du territoire afin de travailler sur une communication commune (livrets, discours communs, moyen de communication en interne, etc...)
- **Besoin d'un suivi dans le temps**
 - Les arrêtés seuls ne suffisent pas > besoin d'ajustement continu
- **Lien avec le "comité des saisons"**
Suivi des effets des mesures réglementaires
Ajustement en fonction :
 - fréquentation
 - conditions environnementales
 - retours terrain
- **Mettre en place une/ des convention(s)**

Le groupe Tourisme avait soumis l'idée d'avoir, pour le Sous-Préfet, des "référents" en cas de crise, en fonction des différents scénarios de crise qui auront été établis.

NB : Les trois groupes de travail s'entendent sur l'importance de la création d'un nouveau "groupe" de gouvernance / espace de gouvernance à l'issue de la médiation. Les acteurs pressentis seraient ceux qui étaient présents le temps de la médiation.

Il reste à discuter :

- de sa légitimité, poids des et dans les décisions prises,
- de son organisation,
- de sa durabilité/pérennité
- de son périmètre.
- si l'instance est sollicitée à la demande ou bien avec un nombre de réunions prédéfinies.